

Votants : 82  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 mars 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 17 mars 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 mars 2015

### ASSAINISSEMENT – AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION ET DE FILTRES A SABLE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET POSE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ANTES- VIVIER COMMUNE DE NIORT

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean BOULAIS à Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Brigitte COMPETISSA à Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL à Josiane METAYER, Romain DUPEYROU à Yvonne VACKER, Jean-Martial FREDON à Stéphanie DELGUTTE, Marie-Chantal GARENNE à Jérôme BALOGÉ, Isabelle GODEAU à Michel VEDIE, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Agnès JARRY à Dominique SIX, Dominique JEUFFRAULT à Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Jean-Luc CLISSON, Simon LAPLACE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Philippe MAUFFREY à Jacques MORISSET, Marie-Paule MILLASSEAU à Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO à Christine HYPEAU, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Adrien PROUST à Patrick THOMAS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Florent SIMMONET à Carole BRUNETEAU, Elodie TRUONG à Alain PIVETEAU

#### **Titulaires absents suppléés :**

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

#### **Titulaires absents :**

Jean-Claude BARRAUD, Robert GOUSSEAU, Elmano MARTINS, Michel PAILLEY

#### **Titulaires absents excusés :**

Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Elodie TRUONG

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 MARS 2015**

#### **ASSAINISSEMENT – AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION ET DE FILTRÉS A SABLE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET POSE DE CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ANTES-VIVIER COMMUNE DE NIORT**

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Afin de préserver la ressource en eau potable de la Ville de Niort, un arrêté préfectoral de novembre 2010 impose la mise en place de filières de traitement des eaux pluviales avant tout rejet dans la vallée du Lambon sur la commune de Niort.

Pour ce faire la CAN prévoit pour 2015, une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux sur la rue d'Antes à proximité immédiate de la source du Vivier entre le boulevard de l'Europe et le ruisseau du Lambon. Ces travaux comprennent 2 équipements en eaux pluviales disposés sur les 2 sites suivants :

- Secteur Antes-Vivier : composé de 2 bassins d'une capacité de 3 200 m<sup>3</sup> sur le terrain devant le SEV reprenant les eaux de la rue du Vivier et une partie du boulevard de l'Europe.
- Secteur Antes-Lambon : composé de 2 filtres à sable d'une capacité de 100m<sup>3</sup> disposés en bordure du ruisseau du Lambon traitant le tronçon de la rue d'Antes compris entre le terrain devant le SEV et le point bas du secteur délimité par le ruisseau.

Les travaux en eaux pluviales estimés à 1 645 000 € TTC sont financés par le budget principal. Un co-financement a été mis en place avec le Conseil Général sur une participation de 491 000€ au prorata des surfaces collectées. Une partie accessoire des travaux pourrait faire l'objet d'une subvention de la part de l'agence de l'eau de Loire Bretagne.

Suivant l'arrêté préfectoral, il est également imposé de supprimer le collecteur d'eaux usées transitant par le chemin des Sources dans le périmètre immédiat de la source (PPI). Un dévoiement de ce réseau est donc prévu dans le cadre des travaux pour Antes-Vivier.

Ces travaux en eaux usées estimés à 75 000 € TTC sont financés par le budget assainissement.

La consultation se fera sous forme de Marché à Procédure Adapté (MAPA), avec un seul lot. Ce marché comprendra 2 tranches de travaux : une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Monsieur MOREAU hydrogéologue agréé, en charge de ce dossier, préconise un décaissement pour le bassin Antes-Vivier afin de faire un état du sous-sol. Un constat sera alors effectué pour donner suite à ce chantier en tranche conditionnelle.

En tranche ferme, il sera réalisé pour le bassin Antes-Vivier le déplacement de l'exutoire pluvial et du collecteur d'eaux usées en dehors du périmètre immédiat de la Source. Le bassin Antes-Lambon sera entièrement exécuté.

En tranche conditionnelle, après l'avis favorable, la réalisation du bassin Antes-Vivier sera engagée permettant le stockage des pollutions et la mise en sécurité de la Source.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation des entreprises,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à lancer la consultation et signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 82  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Joël MISBERT**

**Vice-Président Délégué**